

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

DÉLIVRÉE LE : Le 28 juillet 2003

TITULAIRE : Anglo American Exploration (Canada) Ltd.  
700 West Pender Street, suite 800  
Vancouver (BC) V6C 1G8

PROJET : Aménagement d'une fosse à déchets –  
Camp d'exploration minière

N/RÉFÉRENCE : 3215-14-06

À la suite des renseignements préliminaires datés du 18 février 2003 concernant le projet d'aménagement d'une fosse à déchets et après avoir été informée de la décision de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, je vous avise, conformément à l'article 192 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), que le projet décrit ci-dessous n'est pas assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Aménagement d'une fosse à déchets pour desservir un camp temporaire d'exploration minière, localisé aux coordonnées UTM 6 803 900N, 450 700 E, NAD 27, Zone 18, et devant recevoir quinze (15) travailleurs en permanence pour une période de deux mois et demi.

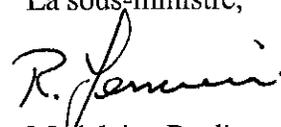
Cette attestation de non-assujettissement ne vaut qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants :

Lettres :

<u>Destinataire</u>	<u>Date</u>	<u>Signataire</u>
M <sup>me</sup> Madeleine Paulin	2003-02-18	M. Richard Dufresne
M. Daniel Berrouard	2003-03-05	M. Richard Dufresne

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,

  
M<sup>me</sup> Madeleine Paulin